



**Mairie d'AUSSAC-VADALLE**

61, Rue de la république  
16560 AUSSAC-VADALLE  
Tél : 05 45 20 61 60  
Fax : 09 72 31 00 94

## CONTRAT DE LOCATION Centre Socio-Culturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT

d'une part,

et

Monsieur MONTEIL Francis domicilié 15 rue de la Fontaine 16560 AUSSAC-VADALLE

d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Monsieur MONTEIL Francis loue le Centre Socioculturel les 25 et 26 octobre 2025, petite salle et cuisine.  
(Selon délibération D\_2024\_7\_4 en date du 08 octobre 2024 fixant les tarifs).

	Habitants de la commune			Associations de la commune Gratuit	Hors commune			Auto entrepreneurs Activité culturelle ou sportive
	Grande salle	Cuisine	Petite salle		Grande salle	Cuisine	Petite salle	
Semaine 1er jour	90	20	30		180	70	80	
Par jour suivant	50	10	20		90	40	50	15 € Mensuel (1 journée hebdo.)
Forfait Week-end (du vendredi après-midi au lundi 8h)	120	30	40		250	100	110	

En dehors des cas de gratuité prévus dans la délibération les consommations d'énergie seront facturées au réel.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public (40€ + 30€ = 70 €).

Dépôt de caution obligatoire : **1 000 €**.

Date & Heure de la prise en charge : vendredi 24 octobre 2025 à 13h30

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : lundi 27 octobre 2025 à 08h30

Objet de la location : Apéritif dinatoire

Monsieur MONTEIL Francis déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé  
Le locataire

*Lu et approuvé*

Le Maire,  
Gérard LIOT

  
*Gérard LIOT*

**Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.**

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé.

L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.